

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°150.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 25 mars. Tu noteras que la convocation était à l'affichage uniquement sur le panneau de la mairie. 8 conseillers seulement étaient présents. Il a sans doute fallu battre le rappel pour obtenir le quorum, car étrangement, ce lundi une conseillère était présente alors que sa dernière participation datait du **15 juin 2015** ! Mmes Perek, Robin et MM. Gavillet, Gedikian, n'étaient pas présents, Mme Onno, MM. Blanchet et Roche étaient absents mais avaient donné pouvoir. Pourtant cette réunion d'approbation des comptes et des budgets de la Commune est la plus importante de l'année. Certains conseillers, rarement voire jamais présents, s'intéressent-ils vraiment à la vie Communale, alors que depuis bien longtemps le Maire se limite au minimum légal d'une réunion par trimestre ? Je te le concède Albinus, on peut en douter.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : chutes d'arbres, élagage et entretien des propriétés. Accord à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 03/12/2018 est adopté à l'unanimité.

1- Subventions aux associations pour 2019 :

- **150€** à : AFM, Comité handisport Savoie, Ligue nationale contre le Cancer, Restaurants du Cœur, Prévention routière, Comité Entente Déportation,
- **200€** à : FNACA, Souvenir Français, AD PEP
- **250€** à : Alzheimer Savoie, Amicale Donneurs de Sang
- **5 500€** à l'École dont **3 000€** de subvention exceptionnelle classe de neige

Soit un total de **7 500€** adopté à l'unanimité, et identique à 2018.

2- Taux d'imposition 2019 : Le Maire indique que les taux en vigueur en 2018 sont reconduits et ces 3 taxes devraient rapporter **233 992€**.

Taxe d'Habitation : 7,64%

Taxe Foncière Bâti : 12,74%

Taxe Foncière non Bâti : 74,48%

Après 5 années successives de hausse le Conseil décide d'une pause, mais ne soit pas dupe, les élections approchent ! Albinus, ce qu'il faut retenir, c'est qu'entre 2013 et 2018 ce Conseil a décidé et voté une hausse de **27,33%**. En effet, avant l'élection de mars 2014, la TH était à **6%** la TFB à **10%** et la TFNB à **58,49%**. A cette hausse, dans la même période, il faut aussi ajouter l'augmentation de la base annuelle d'environ **11,5%**, fixée par l'Etat. On a beau vouloir démontrer qu'on est mieux que les moyennes départementales et nationales, les faits sont têtus ! Adoption à l'unanimité.

3- Approbation des comptes administratifs 2018 : communication de quelques chiffres, comme les années précédentes sans aucun commentaire. On ne sait donc pas les écarts entre les prévisions et la réalisation, et surtout rien sur les économies promises lors du Conseil du 13 mars 2018, où l'on nous déclarait alors que des pistes d'économies de fonctionnement étaient étudiées.

Budget Communal : la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture 2018 de **307 893,60€**. La section d'investissement voit son déficit diminuer, il passe de **- 159 159,15€** à **- 85 490,79€**. L'ensemble des 2 sections présente un résultat positif de **222 402,81€**. Sous la présidence du 1er adjoint le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Enfin, l'excédent de fonctionnement de **307 893,60€** est affecté à hauteur de **85 490,79€** au compte 1068 en couverture du déficit de la section investissement et le solde **222 402,81€**, est affecté ligne 002 au titre de l'excédent reporté.

Budget Eau : la section fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de **199 662,22€** et la section investissement un excédent de **81 479,81€**. Le résultat de clôture des 2 sections, compte tenu des excédents antérieurs, ressort à **281 142,03€**.

Cet excédent de **281 142,03€** est affecté pour **199 662,22€** au compte 002, report de fonctionnement, et le solde **81 479,81€** au compte 001, report en investissement.

Les comptes administratifs, sous la présidence du 1^{er} adjoint, sont adoptés à l'unanimité.

4- Approbation des comptes de gestion 2018 : conformes aux comptes de gestion établis par les services fiscaux les comptes administratifs 2018 de la Commune sont adoptés à l'unanimité.

5- Budget primitif 2019 :

Budget Communal : la section fonctionnement s'équilibre à **858 249€** en hausse de 17,9% sur les prévisions 2018 et la section investissement à **638 751€** en hausse de 10,8% sur 2018. Aucune information sur les **482 500€** d'investissements prévus...les travaux, un moment envisagés, à l'ancienne Mairie et à l'école sont bien loin de ce chiffre.

Budget Eau : (les chiffres ne peuvent être comparés à 2018, car la compétence assainissement est maintenant prise par Cœur de Savoie). La section d'exploitation s'équilibre à **274 038€** et la section investissement à **262 118€**. Pour faire quoi ? Ces 2 budgets sont adoptés à l'unanimité

Il est clair qu'un tableau reprenant : prévisions et réalisations de l'exercice écoulé et prévisions de l'exercice en cours avec explications des variations, pourtant simple à réaliser serait bienvenu. Comme les années précédentes, je ferai en sorte, Albinus, de t'apporter des précisions dès que possible.

6- Emplois saisonniers : il y a lieu de prévoir les emplois nécessaires au surcroît de travail lors de la période estivale, et du probable départ à la retraite d'un employé communal lors du dernier trimestre. Le Maire propose de limiter, comme l'an dernier, à 4 embauches à partir du 1^{er} juin et jusqu'au 30 novembre 2019 à raison de 35h hebdomadaires.

Accord à l'unanimité.

7- Modifications de statut du SDES : régulièrement les statuts du Syndicat Départemental d'Électricité de la Savoie doivent être modifiés en fonction des évolutions législatives et réglementaires. Celles-ci portent sur le changement d'adresse du siège social, la modification du périmètre des communes adhérentes et l'introduction de compétences nouvelles. Approuvé à l'unanimité.

8- Admission en non valeur : le receveur demande de régulariser définitivement dans les comptes de la commune une dette d'un montant de **20 641,66€**. Le 1^{er} adjoint parle d'une affaire alambiquée. C'est pourtant simple, ce n'est autre qu'une caution bancaire que devait rembourser la Commune par jugement de la Cour d'Appel de Chambéry en date du 4 janvier 2011, relatif au dossier Choc'Arbin. Comme l'a dit le Maire : « On n'en parlera plus » Effectivement, il était temps !

9- Demande de subvention : le Maire explique qu'il y a lieu de procéder au changement de la chaudière de la salle de Mérande qui date de l'origine du bâtiment. Après consultation le devis s'élève à **4 617,36€ HT**. Accord à l'unanimité pour demander une subvention au Département et solliciter une dérogation pour commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention.

10- Gratuité des salles de réunion pour les élections : il s'agit de modifier une ancienne délibération qui n'avait pas pris en compte les élections Européennes. Accord à l'unanimité.

11- Entretien de propriétés privées: (ajout à l'ordre du jour) le Maire explique qu'il a fait plusieurs courriers à certains habitants pour leur rappeler l'obligation d'entretien, entre autres, sur les arbres et les haies en bordure des voies communales. A ce titre, il a aussi pris un arrêté rappelant cette obligation. Il constate que malgré des mises en demeure, certains propriétaires tergiversent, jouent la montre, ne font pas le nécessaire au risque de graves dégâts et de mise en péril des biens et des personnes.

Le Maire demande donc au Conseil de prendre une délibération afin de confirmer ses différentes décisions sur ce sujet. Accord à l'unanimité.

12-Questions diverses : la Commune ne donne pas suite à la proposition du département sur une assistance juridique payante.

Aucune information n'est donnée sur Cœur de Savoie, en particulier sur la dernière réunion d'orientation budgétaire. Comme tu vois, Albinus, les années se suivent et se ressemblent. Le budget est voté sans qu'on sache quelles priorités guident les décisions de la structure budgétaire de l'année. Entre autres rien sur les projets d'investissement. Avec le constat qu'une faible majorité de conseillers est présente lors du vote du budget Communal, on peut se demander comment sont faits les choix des projets d'avenir.

La séance est levée à 19h55.

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Avril 2019

Association Vivre à Arbin : vivrearbin.1w.